

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2019**  
**Séance n° 8/2019**

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, THEVENOUX Jocelyne, FERON William, MATICHARD Franck, AUNOS Daniel

**Absents**: BOURLIERE Claudine, CATHELAND Germaine, LIVET Julien

**Secrétaire de Séance** : THEVENOUX Jocelyne

**Date de la convocation** : 30/08/2019

**INTERCOMMUNALITE**

- 1- Zone de Revitalisation Rurale : Mme le Maire explique que ce dispositif apporte une aide financière lors de l'installation de commerçants, d'artisans ou même de médecins dans la commune. Toutefois, la commune étant désormais rattachée à la communauté d'agglomération Roannais Agglomération, elle ne pourra plus bénéficier de ce dispositif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- 2- Programme local de l'habitat : lors des précédentes séances Mme le Maire a déjà expliqué que la commune a bénéficié d'aides financières à la rénovation de logement qui ne sont pas justifiées. Il est donc nécessaire d'effectuer un remboursement de 104.87 €. Le conseil approuve à l'unanimité.
- 3- Approbation du rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées): suite au transfert de compétences du domaine « lecture publique », les grandes bibliothèques ont transféré leurs équipements et agents (Mably, Roanne). Leur attribution de compensation a donc été modifiée. Par ailleurs, le périmètre de la zone d'activité touristique de Villerest plage-barrage a été modifié. Des parcelles sont transférées en pleine propriété de la commune de Villerest à Roannais Agglomération pour un montant de 24 772€  
Le conseil approuve à l'unanimité ce rapport.

**FINANCES**

- 4- Subventions SIEL et projet Révolution : dans le cadre de la création du réseau de chaleur et de la rénovation des secondaires de la mairie le SIEL a été sollicité pour l'attribution de subventions.  
Ainsi :
  - pour la mise en place de la télégestion la commune percevra une subvention maximum de 2 600€ (pour une dépense estimée à 13 000€)
  - Pour les travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries des ateliers Guillermier une subvention maximum de 10 000€ sera versée.
- 5- Compensation de l'exonération des taxes foncières et habitations : le montant alloué à la commune de St Martin d'Estreaux est de 22 127 € pour l'année 2019 (en 2018 : 21 065€)
- 6- Produits irrécouvrables : Mme le Maire informe les conseillers municipaux que 2 titres de loyers émis en 2013 et 2016 restent à ce jour impayés. Au terme d'une procédure de surendettement, il a été décidé que la dette de ce créancier devait être effacée. Ainsi, le conseil municipal qui n'a pas d'autre choix, accepte l'annulation de la dette pour un montant total de 642.32€ (387.04 en 2016 et 255.28 en 2013).
- 7- Subvention du Département de la Loire :

***Enveloppe de solidarité :***

- Le Président a accusé réception de notre demande de subvention relative aux travaux de mise en place d'un réseau de chaleur. Le dossier est complet, les travaux peuvent commencer.

***Fonds de solidarité voirie***

- Une subvention de 47 364€ est accordée
- 8- Droits de mutation : Le montant accordé à la commune de St Martin d'Estreaux est de 40 654.57€ pour l'année 2019
  - 9- Subvention DRAC  
La Direction Régionale des Affaires Culturelles a accordé la subvention de 3 195€ pour le financement de l'étude de diagnostic du vitrail de l'église.

Par ailleurs, Mme le Maire informe le conseil que la commune a perçu la somme de 270.81€ en dédommagement de l'accueil mis en place le 9 mai lors de la grève de 3 enseignants

**BATIMENT**

10- Avancée des chantiers : usine Guillermier, monument aux morts,

- Guillermier

Mme le Maire informe les conseillers que le devis de créa synergie relatif à la mission SPS a été accepté pour un montant de 1 743.19 € HT

Mme le Maire énonce le devis de Créa Synergie pour le diagnostic plomb et amiante d'un montant de 1 050 € HT. Le conseil accepte à l'unanimité

Mme le Maire présente les devis de contrôle technique de construction de travaux (CTC) des entreprises suivantes :

APAVE : 2 710 € HT

SOCOTEC : 2 813.50€ HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre la moins élevée soit APAVE pour 2 710€ HT

- Monument aux morts :

Une visite de chantier aura lieu le 12 septembre sur place. Seront présents : Mme Bintein du cabinet Archipat et les 3 entreprises qui réaliseront les travaux.

### 11- Attribution des logements communaux

Mme Aranéo propose qu'un règlement pour l'attribution des logements communaux soit établi. En effet, un litige a eu lieu lors de l'attribution de l'appartement B3 de la résidence Marguerite : La demande de logement formulée par Mme Lacroze est antérieure à la demande formulée par Mme Charlier, toutefois, Mme le Maire et ses adjoints ont choisi d'attribuer l'appartement à Mme Charlier. En effet, la résidence Marguerite a été construite afin de permettre un maintien à domicile de personnes âgées, à mobilité réduite, en perte d'autonomie. Il semblait donc évident que Mme Charlier puisse bénéficier de ce logement.

Afin de faciliter l'attribution des logements communaux un règlement sera établi, Mme le Maire prévoit ce qui suit :

- Les 8 appartements de la Résidence Marguerite sont destinés à des personnes en perte d'autonomie, et en cas de demande multiples, l'appartement sera attribué à la personne la plus dépendante
- Les appartements accessibles seront réservés à des personnes en perte d'autonomie
- Les appartements non accessibles seront attribués selon l'antériorité de la demande écrite adressée à la mairie

M. Dumas propose que l'on réserve seulement 50% des appartements communaux aux personnes dépendantes.

Après concertation il est décidé qu'en cas demandes multiples dans :

→ la Résidence Marguerite et la maison Rochette: l'appartement sera attribué à la personne la plus dépendante, en cas d'égalité : à la personne la plus âgée

→ les autres appartements communaux : l'attribution se fera en fonction de l'antériorité de la demande faite par courrier

### 12- Réseau de chaleur :

Mme le Maire précise qu'il convient de prendre une délibération pour les travaux approuvés sur les secondaires de la mairie et réseau de chaleur

Le coût prévisionnel est de 13 510 € (avec marge supplémentaire pour travaux éventuels)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

### 13- Travaux école

M. Beurrier énonce les devis relatifs au changement des fenêtres et de la porte de la salle de classe des CM

- Entreprise Xavier Laurent : bois exotique 4 053.60€ TTC

- Entreprise Carrie Stéphane : chêne 5 361.29€ TTC / bois exotique : 4 642.72€ TTC

Mme le maire propose d'accepter le devis du moins disant soit Xavier Laurent : le conseil accepte à l'unanimité

Des travaux d'entretien des bâtiments ont été réalisés à l'école durant l'été par les agents communaux.

M. Dumas signale que le portail côté rue du commerce est sale, il y a des résidus de scotch. M. Jeneste demandera aux agents de faire le nécessaire pour le nettoyage.

#### 14- Divers

Une tentative d'effraction à la buvette du stade a eu lieu fin juillet. Un devis pour la réparation a été demandé à l'entreprise Xavier Laurent. Il est de 400€ HT. Ce devis est accepté à l'unanimité. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie et une déclaration à l'assurance de la commune a été enregistrée.

### ECOLE SPORT LOISIRS

#### 15- Poste de cuisinier : contrats de Jonathan Franchet et Floriane Bartassot

Mme Floriane Bartassot a pris son poste début septembre. M. Jonathan Franchet devait travailler jusqu'à fin septembre. Toutefois Mme Déplace expose les difficultés rencontrées concernant la fin de son contrat. Il a donc été décidé de prolonger sa période stage jusqu'au 30 novembre, date à laquelle il quittera définitivement son poste.

#### 16- Terrain de foot :

A la réception de la commande précédemment validée il s'est avéré que les buts commandés ne correspondaient pas à ceux attendus, ils sont trop grands pour les enfants. Ils serviront à renouveler l'équipement du terrain en terre.

Mme Déplace a donc demandé un autre devis correspondant aux buts de joueurs U11. Il s'élève à 990€ HT. Le conseil accepte à l'unanimité.

M. Jeneste informe que de l'eau a de nouveau été amenée dans la réserve afin d'arroser et conserver le terrain en bon état. La location de la tonne à eau nécessaire au transport a été financée par Nord Roannais Foot et le tracteur fourni par la commune.

#### 17- Ecole :

Les effectifs de la rentrée sont stables : 81 élèves et 6 petits qui rentreront en décembre 2019

La cantine est bien fréquentée. Pour le service du vendredi 67 élèves sont inscrits. Une table supplémentaire serait nécessaire pour installer tous les enfants correctement. Mme Déplace propose donc d'acheter une table supplémentaire et 10 chaises.

Les conseillers acceptent et un devis sera rapidement demandé auprès du fournisseur ayant équipé le restaurant scolaire.

Le panneau de basket a été réceptionné et installé en remplacement du précédent qui était défectueux. Mme Déplace a demandé que le fournisseur de cet équipement soit présent lors de la visite du contrôle de sécurité.

#### 18- Feu d'artifice :

La société l'Etoile ayant réalisé le feu d'artifice du 6 juillet a émis une proposition d'engagement avec la commune.

L'offre proposée est la suivante :

- Remise financière de 5% chaque année sur spectacle traditionnel
  - Prime fidélité sur les prestations (4% de produits supplémentaires la 1<sup>ère</sup> année, 7% la 2<sup>nde</sup> année, 10% la 3<sup>ème</sup> année, 13% la 4<sup>ème</sup> année, 15% la 5<sup>ème</sup> année et plus)
  - Une remise financière de 15% sur tous les spectacles complémentaires
  - Prestations pyrotechniques assurées par des artificiers locaux qualifiés C4-T2
  - Report gratuit du spectacle dans l'année N ou N+1 si annulation cause intempérie
  - Produits agréés CE
  - 6 bombes couleur offertes si acceptation d'un devis dématérialisé
  - Hausse plafonnée à 1.5% l'an sur tous les produits et prestations
- Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition

#### 19- Repas CCAS :

Mme Déplace annonce que 167 convives sont inscrits. Toutefois, Mme Déplace expose les difficultés rencontrées pour l'organisation car de plus en plus de membres du CCAS et du conseil municipal sont présents en qualité d'invités. Une réunion permettra prochainement de faire le point.

## VOIRIE

### 20- Voirie forestière : choix de l'entreprise

M. Jeneste rappelle les travaux de voirie forestière engagés sur le chemin de Jars. Il présente 2 offres réceptionnées en mairie pour la réalisation de ces travaux :

Entreprise Bouhet : 16 617.50 € HT

Entreprise Chavany : 26 954€ HT

M. Jeneste propose de retenir l'entreprise Bouhet, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### 21- Convention ingénierie voirie : Mme le Maire expose l'objet de cette convention :

La convention règle les rapports entre les deux parties en ce qui concerne l'assistance technique au maître d'ouvrage réalisée par le Département, dans le domaine de la gestion de la voirie communale.

#### **Contenu de l'assistance technique :**

- Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage :
  - Conseil sur la procédure à suivre pour le classement et déclassement des voies
  - Conseil d'ordre général pour l'exploitation de la voirie
  - Conseil à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
  - Assistance à la programmation des travaux d'entretien courant de la voirie et des ouvrages d'art,
    - Mission d'appui à la maîtrise d'œuvre :
  - Etude et direction des travaux d'investissement

#### **Participation financière :**

Le montant de la participation versée par le maître d'ouvrage s'élève à 1€/habitant pour la durée initiale de la convention avec un montant plancher à 250€.

#### **Durée de la convention :**

La présente convention prendra effet dès sa notification et s'exécutera jusqu'au 31 décembre 2019. Elle est renouvelable pour une durée maximale d'un an par reconduction expresse formulée un mois au moins avant l'échéance. L'échéance définitive est fixée au 31 décembre 2020.

### 22- Voirie 2019 : complément de travaux

Les travaux de voirie de la gare à Pacheval sont faits et le bi-couche se fera mi-septembre

Pour atteindre l'enveloppe de subvention attribuée par le Département, M. Jeneste a demandé à l'entreprise Eiffage un devis pour des travaux sur le chemin de chez Chevret, portion de chemin faite en enrobé et abimée. Celui-ci est de 13 926 € HT. Le montant total dépasse l'enveloppe globale (78 940 €, montant annoncé pour calcul des subventions). La différence qui représente 2 876.04 € ne pourra pas bénéficier de subvention. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**Séance levée à 22h00**